

Commission d'énergie du Nord—Loi

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Lorsque le ministre a déclaré à la Chambre l'an dernier qu'il n'exerçait aucun contrôle sur cette commission, il disait vrai. Lorsqu'il a parlé de gâchis, il disait la vérité. Voilà un an que je vois les collègues de mon parti s'en prendre au ministre à la Chambre parce qu'il manque de pouvoir. C'est là le point faible. Avec le bill de 1967 sur le transport national, le Parlement a enlevé au ministre le pouvoir de régir le transport. Nous sommes en train de faire la même chose. Nous avons un nouveau ministre que nous nous apprêtons à plumer, car il n'aura aucun pouvoir après cela.

● (1640)

La question est grave. On ne doit pas nécessairement mettre fin à la tendance qui consiste à confier le pouvoir du corps législatif à des commissions indépendantes. Ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder. Usons d'un moyen plus subtil, de façon à leur conférer l'autorité désirée, sans réduire leur efficacité mais tout en conservant notre contrôle démocratique, en tant que représentants de la population, sur les modes d'action de ces commissions indépendantes.

Il y a des façons subtiles d'y arriver. Nous avons des exemples dans ce domaine: la Saskatchewan et le gouvernement australien. Ce problème se pose pour tous les gouvernements. En 1967, une motion, proposée par le député de Peace River (M. Baldwin), et appuyée par moi, exhortait le gouvernement de l'époque à ne pas priver le Parlement de son contrôle sur la Commission canadienne des transports. Le gouvernement, avec l'appui du parti néo-démocrate, a rejeté notre amendement. Le leader suppléant du Nouveau parti démocratique s'appelait alors David Lewis. Selon lui, le Parlement n'avait pas la compétence voulue pour régir tous les aspects du transport et nous devons conférer ce pouvoir à une commission indépendante, qui serait entièrement indépendante du Parlement. C'était là le moyen de rendre un état moderne efficace.

Mais ce n'est ni Superman ni Dieu que nous mettons à la tête de ces commissions et organismes, mais de simples mortels. Nous avons eu M. Pickersgill et M. Benson. Les autres seront semblables. Ces hommes commettent des erreurs. Ils en savent autant que nous sur les transports, c'est-à-dire à peu près rien.

Quand ce pouvoir leur est transmis sans contrôle du Parlement, ce dernier essuie les foudres de la population en cas d'échecs et de gâchis. Tout ce que peut faire le Parlement, c'est renvoyer le gâchis au ministre qui est blâmé à la Chambre parce qu'il dit qu'il y a un gâchis. C'est un ministre honnête. Il affirme ne rien pouvoir y faire à cause des prérogatives de la Commission canadienne des transports.

Je ne suis pas ici pour défendre le ministre des Transports (M. Marchand). Je ne m'en sers qu'à titre d'exemple. Je pourrais en dire autant du ministre chargé de la commission canadienne du blé, du ministre chargé de la Société Radio-Canada ou du ministre de qui relève les transports dans le Nord. Je pourrais le faire pour chacun des 59 organismes et commissions à qui nous avons remis ce pouvoir. Nous avons détruit un peu plus le pouvoir démocratique qui devrait émaner de la population.

Il y a une façon démocratique et raffinée de maintenir la bonne dose de pouvoir qu'il faut pour rester sauf et contrôler ces pouvoirs. Ce n'est pas encore la loi du pays, mais, Dieu aidant, il en sera ainsi avant longtemps. Je dis au ministre qu'en proposant ces amendements, il remet le contrôle des opérations se rattachant à l'énergie du Nord à

[M. Nielsen.]

un organisme indépendant. Quelque respect qu'on ait pour le président et les membres de cette commission d'énergie qui seront nommés, le fait demeure qu'ils ne sont pas Dieu le père. Un organisme démocratique doit contrôler leur activité, sans quoi nous perpétuerons les erreurs que nous commettons depuis 25 ans.

Au nom du principe général du contrôle de conseils et de commissions indépendants par un corps représentatif, je crois que cet amendement proposé par le gouvernement et qui vise à supprimer l'article 6(2) et (3) est totalement antidémocratique. Il va à l'opposé des intérêts des habitants du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. Il perpétue certainement l'erreur que l'on fait depuis 25 ans.

Je reviens maintenant à mon second argument. Je veux parler de la déclaration effarante du député du Yukon (M. Nielsen). Depuis des années que je le connais, il s'est battu comme un tigre et a fait tout son possible pour étendre les pouvoirs des autorités du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. Et le voilà qui nous demande de remettre au cabinet les pouvoirs entre les mains du Gouverneur en conseil et du cabinet. Je ne comprends pas. Il nous fait tout simplement tomber de Charybde en Scylla.

Je suggère au ministre un amendement très simple qui résoudrait la plupart de mes problèmes et, j'en suis sûr, ceux du député du Yukon et du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). Je suggère simplement de conserver l'alinéa 6(3) et de modifier une phrase. Cette phrase, c'est que le gouverneur en conseil représente le pouvoir exécutif pour les assemblées législatives territoriales. C'est tout. Ainsi, nous aurions au moins quelqu'un qui exercerait un contrôle démocratique sur cette commission indépendante.

Nous savons par expérience que cela n'imposera pas un lourd fardeau économique au gouvernement canadien. Le fait est que les opérations de cette commission d'énergie sont payées par les contribuables et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ils ont le droit de demander à cette commission indépendante de leur rendre des comptes par l'intermédiaire de leurs représentants élus et nommés aux assemblées législatives territoriales. Cela reviendrait à enlever aux politiciens certains pouvoirs pour les confier à une commission indépendante qui prendra des décisions plus importantes, mais tout en donnant à la commission un moyen élaboré de s'entendre avec les autorités élues par voie démocratique. Je pense que cela devrait satisfaire le député du Yukon.

M. Nielsen: Nous ne l'obtiendrons jamais.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le député dit que nous ne l'obtiendrons jamais. Nous avons un nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan). Il veut éviter les erreurs des autres ministres qui ont confié leurs pouvoirs à des commissions indépendantes et qui ont dû ensuite assumer la responsabilité de leurs actes.

J'estime que nous pourrions faire d'une pierre deux coups. Je suggère de laisser dans le bill le paragraphe (3) et d'ajouter simplement les mots «le conseil exécutif des assemblées législatives respectives des territoires». Nous aurons ainsi un certain contrôle économique. Il vous suffit de vous entendre avec les comités exécutifs des assemblées législatives. Vous pourrez ainsi avoir sur eux un certain contrôle sans compromettre leur efficacité. Je ne m'excuse pas d'abuser du temps de la Chambre, car il s'agit d'une question de principe fondamentale.